



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

Sierentz, le 17 Avril 2023

C/R de la réunion du Comité Directeur du 23 Mars 2023 - Début 19h00.

Présents : Sébastien Ammann, François Detraye, Albert Elser, Gabriel Flory, Gilbert Meyer, Francis Varaine, Gérard Waldeck
Excusés : Gilles Bourges, Viviane Liebis, Frédéric Dirand, Pierre Oberrieder, Christelle Munck, Olivier Rapp, Denis Bangel, Vianney Salles
Invité : David Muller pour le point 7 de l'ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023

Le compte rendu de la réunion du comité du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Trésorerie – Situation au 23 mars saison 2022/2023

Au 23 mars, la situation de la trésorerie est la suivante : 70.000 Euro sur livret bleu, 16.000 Euro sur parts B, 50.000 Euro sur compte à terme, environ 13.000 Euro sur compte courant.

3) Dégâts pas de tir 25M

Suite aux dégâts constatés (impacts de balles) dans les poutres et plafonds au pas de tir 25 mètres, un projet est à l'étude avec un membre du club (Laurent Wengenroth) pour installer une plaque métallique au niveau d'une poutre pour stopper les balles.

Les tireurs au pas de tir 25 mètres seront informés et sensibilisés à la nécessaire maîtrise de leur arme pour éviter les accidents et/ou dégâts aux installations.

4) Manifestation club. Choucroute, Bourse, AG et tir public

Les dates et lieux des futures manifestations sont fixés.

Le projet de marche gourmande est en cours de préparation par Christelle et Olivier et sera présenté à la prochaine réunion du Comité.

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)
Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz
Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

5) QCM 50M

Sébastien présente un projet de QCM interne au STS (distinct du QCM 25 mètres de la FFTir) à faire passer aux nouveaux membres qui souhaitent pratiquer au pas de tir 50 mètres après leur formation initiale au pas de tir 10 mètres.

Les membres du Comité présents sont favorables à cette initiative, ainsi qu'à une épreuve pratique à la carabine 10 mètres avant de permettre l'accès au pas de tir 50 mètres. Une fois le QCM et l'épreuve pratique passés avec succès, la formation se poursuivra par un minimum de 3 séances encadrées à la carabine 22lr 50 mètres avant que le nouveau membre puisse avoir accès au pas de tir 50 mètres de façon autonome.

Les membres du Comité présents souhaitent aussi consulter les membres excusés sur ce point. Le projet est soumis à l'ensemble des membres du Comité via son groupe WhatsApp et approuvé à l'unanimité.

6) Année électorale

Il est rappelé que 2023 est une année électorale pour le Comité Directeur, le Bureau et le Président.

François Detraye et Gilbert Meyer ne souhaitent pas se présenter pour un nouveau mandat. Sébastien Ammann, Gilles Bourges, Gabriel Flory, Francis Varaine et Gerard Waldeck se présenteront pour un nouveau mandat.

Les autres membres Comité seront invités à confirmer s'ils souhaitent se présenter pour un nouveau mandat ou non. Les membres du club qui souhaiteraient déposer leur candidature seront également invités à se faire connaître.

7) L'énergie en 2022-2023. Pompes à chaleur

Le Comité continue de travailler sur des économies d'énergies (le plus économe étant le système de chauffage). David Muller présente au Comité un projet de pompe à chaleur air/air (avec système gainable dans les combles (sauf au 10 mètres)). L'objectif est de diviser la consommation énergétique par 3, avec un système automatisé (programmation des moments de chauffe) et réversible pour l'été. Le pas de tir 25 mètres ne sera pas raccordé (pas besoin de chauffage), ni le coffre (pas possible - le chauffage électrique y sera laissé au minimum pour éviter les moisissures). Le système proposé n'est pas initialement prévu pour chauffer indépendamment les différentes pièces, mais il s'agit d'un système évolutif qui le permettra si besoin plus tard. Le montant du devis préparé par David Muller pour ce projet est de 24 383 Euro TTC avec un équipement Mitsubishi Electric. Certains coûts peuvent être revus en particulier si des membres du stand participent aux travaux d'installation.

Les membres du Comité présents sont favorables au projet présenté.

Les membres du Comité présents souhaitent aussi consulter les membres excusés sur ce point. Le projet est soumis à l'ensemble des membres du Comité via son groupe WhatsApp et approuvé à l'unanimité.



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ
Tel : 03.89.83.93.46

8) Statuts et Règlement Intérieur

Les Statuts de la STS et le Règlement Intérieur nécessiteraient certaines mises à jour. Pour effectuer les mises à jour (modification) des Statuts il sera nécessaire de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Les membres du Bureau se réuniront pour préparer les mises à jour à faire.

9) Travaux

La journée de travail du mois d'avril est reportée en raison de la compétition TAR le week-end du 1^{er} et 2 avril au stand.

L'installation des gongs au 50 mètres pour la discipline TAR 821 devra être effectué avant la compétition. Gilles discutera avec l'équipe arbalète pour organiser la fabrication des galettes de plombs pour leur discipline.

10) Questions diverses / Tour de table

- Gabriel fait un point sur les futures évolutions réglementaires - nouveau décret annoncé pour avril 2023 - (report de date du SIA, quota de 15 autorisations en catégorie B pour les tireurs sportifs, augmentation de la limite d'acquisition annuelle de munition de catégorie B à 3000 et disparition de la limite de stockage).
- Gabriel indique que l'UFA a lancé une cagnotte en ligne pour financer des recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour de Justice de l'Union Européenne concernant les spoliations d'armes dues aux changements de législation. L'objectif de la cagnotte est déjà quasiment atteint en moins de 10 jours.
- Le Comité évoque à nouveau l'idée de limiter le nombre de membres du club pour limiter l'engorgement des installations existantes.
- Le Comité évoque le besoin d'avoir plus de cohérence concernant les règles de la formation initiale des nouveaux membres. Les membres du Bureau se réuniront pour préparer les mises à jour à faire dans le Règlement Intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, pas de question complémentaire, la séance est levée à 21h40.

Gabriel FLORY

Gilles BOURGES